

Les lecteurs sont priés de se reporter aux paragraphes de mise en garde à l'égard des déclarations prospectives et des mesures financières non définies par les IFRS à la fin du présent communiqué. Tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

**Une filiale de Great-West Lifeco se porte acquéreur
d'un bloc de contrats de rentes immédiates au Royaume-Uni**

Winnipeg, le 3 mars 2015... Great-West Lifeco Inc. a annoncé aujourd'hui que sa filiale en propriété exclusive située au Royaume-Uni, Canada Life Limited (« Canada Life »), a conclu une entente avec The Equitable Life Assurance Society (« Equitable Life »), société établie au Royaume-Uni, visant l'acquisition des actifs et des passifs liés aux affaires de rentes de Equitable Life.

La transaction prévoit l'acquisition d'environ 31 000 polices, dont la valeur approximative des passifs et des actifs connexes s'établissait à 1,69 milliard de dollars (875 millions de livres sterling) au 31 décembre 2014. Les actifs et les passifs seront d'abord transférés au moyen d'une entente de réassurance à caractère indemnitaire, et ce, en date du 1^{er} janvier 2015. Un transfert officiel des actifs et des passifs sera ensuite effectué conformément à un processus homologué par un tribunal, qui devrait avoir lieu d'ici la fin de 2015.

« Great-West Lifeco continue d'enregistrer une croissance à l'interne et à l'aide d'acquisitions dans ses segments cibles, a déclaré Paul Mahon, président et chef de la direction de Great-West Lifeco. La présente annonce concernant un transfert d'actifs et de passifs visant des rentes immédiates de Equitable Life à Canada Life au cours de l'année 2015 s'inscrit dans notre stratégie courante relative au Royaume-Uni. Nous continuons à chercher des occasions de faire croître l'ensemble de nos affaires du Royaume-Uni, et en particulier, à répondre aux changements apportés aux lois en matière de retraite en avril dernier. »

Great-West Lifeco Inc. (TSX : GWO) est une société de portefeuille internationale de services financiers qui détient des participations dans les secteurs de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie, des services de retraite et d'investissement, de la gestion d'actifs et de la réassurance. Great-West Lifeco exerce des activités au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie par l'intermédiaire de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie, de Irish Life, de Great-West Financial et de Putnam Investments. Great-West Lifeco et ses compagnies gèrent un actif d'environ 1,1 billion de dollars et sont membres du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power.

** Actif au 31 décembre 2014*

.../2

Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Le présent communiqué renferme des déclarations prospectives visant la Compagnie, ses activités commerciales, ses stratégies ainsi que sa performance et sa situation financières prévues. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futures ou s'y rapportant, ou comprennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « compter », « croire », « estimer », d'autres expressions semblables ainsi que les formes négatives de ces termes. Par ailleurs, toute déclaration à l'égard de la performance financière future (y compris les produits, le bénéfice ou les taux de croissance), des stratégies ou des perspectives commerciales courantes et des mesures futures que pourrait prendre la Compagnie, notamment les déclarations qu'elle pourrait faire à l'égard des avantages qu'elle prévoit retirer des acquisitions et des dessaisissements, constitue également une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions et des projections à l'égard d'événements futurs qui étaient établies à la date des états financiers et sont, de par leur nature, assujetties, entre autres, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses concernant la Compagnie, à des facteurs économiques et au secteur des services financiers dans son ensemble, y compris les secteurs de l'assurance et des fonds communs de placement. Ces déclarations ne garantissent pas la performance financière future, et les événements et les résultats réels pourraient s'avérer significativement différents de ceux sous-entendus dans les déclarations prospectives. Les facteurs et les hypothèses significatifs qui ont servi à formuler les déclarations prospectives contenues dans le présent document comprennent l'hypothèse selon laquelle la conjoncture dans laquelle la Compagnie exerce ses activités demeurera essentiellement inchangée, ce qui comprend, de façon non limitative, les prix du marché pour les produits offerts, le niveau des souscriptions, les primes reçues, les honoraires, les charges, les résultats au chapitre de la mortalité et la morbidité, les taux de déchéance, les impôts, l'inflation, les systèmes d'information, les conditions générales sur le plan économique et politique, les marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, le maintien et la disponibilité du personnel et des tiers fournisseurs et la capacité de la Compagnie à effectuer des opérations stratégiques et à intégrer les acquisitions, ainsi que l'hypothèse selon laquelle aucun changement significatif imprévu ne surviendra à l'égard des installations, des clients, des relations avec les employés et des ententes liées aux créances de la Compagnie. Plusieurs de ces hypothèses reposent sur des facteurs et des événements sur lesquels la Compagnie n'exerce aucun contrôle, et rien ne garantit qu'elles se révéleront exactes. Les autres facteurs importants et hypothèses importantes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de ceux présentés dans les déclarations prospectives comprennent les changements technologiques, la valeur des placements, les paiements requis aux termes de produits de placement, la réassurance, les changements sur le plan de la réglementation et des lois locales et internationales, les changements liés aux méthodes comptables, l'incidence de l'application de modifications de méthodes comptables futures, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Le lecteur est prié de noter que la liste des hypothèses et facteurs précités n'est pas exhaustive et qu'il existe d'autres facteurs mentionnés dans d'autres documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux figurant dans le rapport de gestion aux rubriques Gestion du risque et pratiques relatives au contrôle et Sommaire des estimations comptables critiques, ainsi que tous les facteurs. Ces documents ainsi que d'autres documents déposés peuvent être consultés à l'adresse www.sedar.com. Le lecteur est également invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. À moins que la loi applicable ne l'exige expressément, la Compagnie n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

Mise en garde à l'égard des mesures financières non définies par les IFRS

Le présent communiqué comprend certaines mesures financières non définies par les IFRS qui sont désignées, sans s'y limiter, par les termes « bénéfice d'exploitation », « taux de change constant », « primes et dépôts », « souscriptions » et d'autres expressions semblables. Les mesures financières non définies par les IFRS constituent, pour la direction et les investisseurs, des mesures additionnelles de la performance qui les aident à évaluer les résultats lorsqu'aucune mesure définie par les IFRS comparable n'existe. Toutefois, ces mesures financières non définies par les IFRS n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et ne peuvent être comparées directement à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Se reporter aux rapprochements appropriés entre ces mesures et les mesures définies par les IFRS.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Marlene Klassen, ARP

Vice-présidente adjointe, Relations avec les médias et le public

204 946-7705